



Section de Tarn et Garonne

Montauban, le 5 novembre 2015

COMPTE-RENDU DES CAPL DU 05 NOVEMBRE 2015 **LISTE D'APTITUDE**

C en B :

23 agents ont postulé cette année contre 32 en 2014.

Pour la promotion 2016, il existe 2 potentialités pour le 82 (la DG pourrait promouvoir 2 agents).

Notons que l'an dernier les potentialités s'élevaient à 3 et 4 agents ont été promus !

En 2014, 5 dossiers avaient été classés « excellents » et 2 autres « très bons ».

Les 4 premiers ont été promus cette année : reste donc 1 dossier classé « excellent » qui est repris.

FORCE OUVRIERE est intervenu sur les dossiers.

Après débats, 3 autres dossiers ont été classés « excellents » (dont 2 dossiers classés « très bons » en 2014) et 2 autres dossiers ont été classés « très bons ».

Le classement s'opère en 3 groupes : excellent, très bon, à revoir.

Les dossiers seront transmis à la CAP nationale qui statuera sur la promotion des candidats proposés, et pas nécessairement dans l'ordre fourni par la CAP locale (respecté en principe).

Les agents classés excellents à cette CAPL mais qui ne seraient pas promus en 2016 verraient leur dossier repris comme excellent à la prochaine CAPL, (sauf gros problème).

Vote sur les 4 propositions
«excellent» :

FO DGFIP : 2 pour
CFDT : 2 pour
Solidaires : 3 contre

Vote sur les 2 propositions
«très bon» :

FO DGFIP : 2 pour
CFDT : 2 pour
Solidaires : 3 contre

Vote sur les 17 candidats
non classés ou à revoir :

FO DGFIP : 2 abstentions
CFDT : 2 abstentions
Solidaires : 3 contre

L'administration nous a conviés à un exercice de plus en plus difficile compte tenu du volume de promotions en baisse constante. Malgré cette situation, la CAP Locale, qui a pour mission la défense individuelle des agents, doit remplir son rôle en mettant de côté le débat sur les emplois qui est du ressort du Comité Technique Local.

B en A :

18 postulants.

Pour la promotion 2016, il existe 1 potentialité pour le 82.
Aucun agent promu en 2015 !

En 2014, 2 dossiers avaient été classés « excellents » et 2 autres « très bons ».

Les 2 dossiers classés « excellent » sont repris.

FORCE OUVRIERE est intervenu sur les dossiers.

Après débats, 1 autre dossier a été classé « excellent » (classé « très bon » en 2014) et 1 nouveau dossier a été classé « très bon ».

Le classement s'opère en 3 groupes : excellent, très bon, à revoir.

Les dossiers seront transmis à la CAP nationale qui statuera sur la promotion des candidats proposés, et pas nécessairement dans l'ordre fourni par la CAP locale (respecté en principe).

Les agents classés excellents à cette CAPL mais qui ne seraient pas promus en 2016 verraient leur dossier repris comme excellent à la prochaine CAPL, (sauf gros problème).

Vote sur les 3 propositions
«excellent» :

FO DGFIP : 1 pour
Solidaires : 1 contre

Vote sur les 2 propositions
«très bon» :

FO DGFIP : 1 pour
Solidaires : 1 contre

Vote sur les 13 candidats
non classés ou à revoir :

FO DGFIP : 1 abstention
Solidaires : 1 contre

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : _____ PRÉNOM : _____

N° DGI ou N° AGORA : _____ ADRESSE MÊL : _____

GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %

AFFECTATION : _____

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à _____ le _____
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu